

## **Règlement du jeu CUBE BIKE :**

### **Article 1 : Société organisatrice**

La société PLANET'FUN (ci-après dénommées, collectivement, « Cube Bikes France » ou « nous », selon le contexte) société de droit français enregistrée sous le numéro 415 106 715 au Registre du commerce et des Sociétés de La Rochelle, ayant son siège social situé ZI des 4 Chevaliers, Rond-Point de la République, 17180 Périgny, (ci-après « la société organisatrice »), organise, sur la page Facebook <https://www.facebook.com/cubebikesfrance/>, le jeu gratuit « En Avent! » sans obligation d'achat, du 01/12/2020 au 28/12/2020.

Le Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, parrainé, soutenu, géré, administré, validé ou même approuvé par la société FACEBOOK INC., éditeur du site Internet Facebook. L'Organisateur décharge donc FACEBOOK INC. de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le jeu, son organisation ou sa promotion.

### **Article 2 : Participation**

Ce jeu est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France (Corse comprise) et disposant d'un compte Facebook, à l'exclusion des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de la société organisatrice.

### **Article 3 : Accès**

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible exclusivement par le réseau Internet sur la page Facebook de la société organisatrice <https://www.facebook.com/cubebikesfrance/>.

Le jeu se déroule du 01/12/2020 10h au 28/12/2020 15h, date et heure françaises de connexion faisant foi.

### **Article 4 : Modalités de participation**

Pour jouer, le participant doit se connecter du 1/12/2020 au 28/12/2020 15H (date et heure françaises GMT+1 de connexion faisant foi) sur la page Facebook - <https://www.facebook.com/cubebikesfrance/>.

Les informations, nom, prénom, date de naissance, saisies par le participant pour identifier son profil Facebook font foi sur l'identité du participant. La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants.

Les participants s'engagent à avoir renseigné de bonne foi les informations d'identité de leur profil Facebook et à transmettre à la société organisatrice des informations exactes.

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes des jeux et de ce présent règlement.

La société organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

La société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu.

La société organisatrice pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux informations concernant les gagnants.

#### Convention de preuves :

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu organisé par la Société organisatrice.

**La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des dispositions du présent règlement.**

#### **Article 5 – Déroulement du jeu**

Du 1/12/2020 au 28/12/2020, un jeu par semaine sera diffusé sur la page Facebook de la société organisatrice CUBE BIKE FRANCE <https://www.facebook.com/cubebikesfrance/>.

Jeu numéro 1, du 1/12 au 7/12 15H

Il s'agit pour le participant de retrouver les 7 différences cachées dans l'image, et de l'indiquer en commentaire.

Une fois le jeu terminé, un tirage au sort aura lieu parmi les bonnes réponses le 7/12/2020 à 15H pour déterminer les gagnants des lots mentionnés dans l'article 6.

Un tirage au sort par lot en jeu sera réalisé. Le participant ne peut choisir de participer pour un lot précis.

Jeu numéro 2, du 7/12 au 14/12 15H

Il s'agit pour le participant de trouver combien de cadeaux CUBE BIKES sont cachés dans l'image.

Une fois le jeu terminé, un tirage au sort aura lieu parmi les bonnes réponses le 14/12/2020 à 15H pour déterminer les gagnants des lots mentionnés dans l'article 6.

Un tirage au sort par lot en jeu sera réalisé. Le participant ne peut choisir de participer pour un lot précis.

Jeu numéro 3, du 14/12 au 21/12 15H

Il s'agit pour le participant de trouver combien d'équipements CUBE BIKES sont cachés dans l'image.

Une fois le jeu terminé, un tirage au sort aura lieu parmi les bonnes réponses le 21/12/2020 à 15H pour déterminer les gagnants des lots mentionnés dans l'article 6.

Un tirage au sort par lot en jeu sera réalisé. Le participant ne peut choisir de participer pour un lot précis.

Jeu numéro 4, du 21/12 au 28/12 15H

Il s'agit pour le participant de faire une capture d'écran sur son smartphone au moment où le vélo cargo CUBE BIKES se superpose correctement sur son ombre et de poster la photo capturée en commentaire.

Une fois le jeu terminé, un tirage au sort aura lieu parmi les photos postées le 28/12/2020 à 15H pour déterminer les gagnants des lots mentionnés dans l'article 6.

Un tirage au sort par lot en jeu sera réalisé. Le participant ne peut choisir de participer pour un lot précis.

## **Article 6 : Dotations**

Jeu numéro 1, du 1/12 au 7/12 15H

15 dotations en jeu : 1 vélo Cubie 120 walk actionteam, 2 CUBE JUNIOR Organic T-Shirt Team, 2 CUBE JUNIOR Organic T-Shirt Wings, 10 sonnettes CUBE Bell FRIENDS Dino.

Jeu numéro 2, du 7/12 au 14/12 15H

13 dotations en jeu : 1 casque CUBE Helmet BADGER, 2 maillots CUBE EDGE Round Neck Jersey S/S, 2 maillots CUBE ATX WS Round Neck Jersey S/S, 3 mini-pompes ACID Pump RACE HYBRID HV, 5 multi-outils Cubetool 12 in 1.

Jeu numéro 3, du 14/12 au 21/12 15H

13 dotations en jeu : 1 casque CUBE Helmet HERON SLT, 2 maillots CUBE TEAMLINE Jersey S/S, 2 maillots CUBE TEAMLINE WS Jersey S/S, 3 mini-pompes ACID Pump RACE HYBRID HP, 5 portes bidon + bidons CUBE Bottle 0.5l TEAMLINE.

Jeu numéro 4, du 21/12 au 28/12 15H

19 dotations en jeu : 1 casque CUBE Helmet EVOY HYBRID, 2 vestes CUBE ATX Midlayer Jacket, 2 vestes CUBE ATX WS Midlayer Jacket, 3 cadenas ACID Chain Combination Lock CORVID C120, 5 réflecteurs CUBE Safety Band, 6 tasses CUBE Cup HPC.

Pour les 4 jeux mentionnés ci-dessus, la société organisatrice se réserve le droit discrétionnaire de modifier la dotation mise en jeu en cas d'événement indépendant de sa volonté comme une défaillance d'un partenaire ou d'un fournisseur, et de

proposer aux gagnants une autre dotation de nature et de valeur identique ou supérieure.

Les produits diffusés dans les publications du 01/12/2020 au 28/12/2020 ne sont pas contractuelles.

### **Article 7 : Détermination des gagnants et modalité d'attribution du lot**

Les tirages au sort parmi les participants au jeu auront lieu le 7/12 à 15H pour le jeu 1; le 14/12 à 15H pour le jeu 2; le 21/12 à 15H pour le jeu 3 et le 28/12 15H pour le jeu 4.

Ce tirage au sort, parmi les bonnes réponses, désignera 1 gagnant par lot tel que précisé à l'article 6 du présent règlement. Chaque dotation en jeu sera attribuée au hasard à l'un des participants gagnant.

Le gagnant sera contacté par réponse à son commentaire et invité à transmettre ses coordonnées postales (nom+prénom+adresse) par message privé sur la page Facebook CUBE BIKES FRANCE <https://www.facebook.com/cubebikesfrance/>.

Le gagnant disposera d'un délais de réponse de 15 jours pour communiquer les informations indispensables à l'expédition du lot (coordonnées complètes + numéro de téléphone). Le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple au lot.

Il pourra être demandé au gagnant de transmettre également des informations relatives à sa taille pour les dotations type maillots, t-shirts et casques.

Le lot sera envoyé au gagnant avant le 31 janvier 2021. Si les coordonnées du gagnant sont incomplètes, illisibles ou inexploitables, celui-ci perdra le bénéfice de son lot.

Le lot non réclamé par le gagnant dans les délais impartis par La Poste ou retournés à la Société Organisatrice pour cause de non-réception par le gagnant ne sera pas remis en jeu.

Le lot offert est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Le lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ; il est non cessible.

### **Article 8 : Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants du jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des données les concernant.

### **Article 9 : Responsabilité**

La responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné. La société organisatrice ne saurait être

tenue pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. La société organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. La Société organisatrice ne saurait notamment être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, intrusion non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la société organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, la société organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin. La société organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou du site web ou encore qui viole les règles officielles du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, ou d'annuler ce jeu en cas d'événement de force majeure rendant impossible pour l'avenir sa réalisation. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait. La société organisatrice se réserve le droit de prolonger le jeu.

En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et à garantir totalement à la société organisatrice, ses filiales et sociétés mères, ses employés ainsi que ses agences conseils en communication de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnés ou subis par le participant du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession du lot et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

## **Article 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la société organisatrice. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez la société organisatrice plus de 15 jours après la fin du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation du présent règlement pour des raisons de coût et de logistique.

Toute difficulté d'interprétation et/ou d'application du présent règlement et tout différend relatif au présent jeu sera tranchée par la société organisatrice ou, faute d'accord amiable, en dernier ressort, par les tribunaux compétents dans le ressort du siège social de la Société organisatrice.

## **Article 11 : Copie du présent règlement**

Une copie informatique du règlement sera adressée, à toute personne qui en fera la demande avant le 18/12/2020.